

ACTION SOCIALE SASPA

DEMANDE D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DES BENEFICIAIRES DU SASPA

1 • LE DEMANDEUR ET SON CONJOINT, CONCUBIN OU PACSÉ

Le demandeur

Numéro de sécurité sociale : | | | | | | | | | | | | | | |

Nom : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal : | | | | | | | Ville : _____

Téléphone : | | | | | | | | | |

☐ Célibataire

☐ En couple

☐ Veuf (ve)

Le conjoint

Numéro de sécurité sociale : | | | | | | | | | | | | | | |

Nom : _____

Prénoms : _____

Le conjoint est : ☐ Retraité ☐ En activité ☐ Allocataire du SASPA

2 • AUTONOMIE DU DEMANDEUR ET DE SON CONJOINT

Degré d'autonomie physique

	GIR 6	GIR 5	GIR 4 ou moins
DEMANDEUR	☐	☐	☐
CONJOINT	☐	☐	☐

Type de handicap :

3 • LOGEMENT

[illegible]

4 • TRAVAUX ENVISAGÉS (pour l'habitation principale uniquement hors dépendances)

NATURE DES TRAVAUX POSSIBLES	
GIR 5 ou 6	<u>Propriétaire</u> - Toiture - Menuiserie - Chauffage - Électricité - Plomberie, sanitaires - Maçonnerie (<i>étanchéité, sécurité</i>) - Isolation thermique et phonique - Revêtements de sols - Papiers peints, peinture (<i>accord limité à 200 €</i>) - Motorisation et pose de volets roulants dans les pièces de vie - Adduction, évacuation et raccordement aux réseaux : mise en conformité (<i>eau, électricité, gaz</i>) - Ravalement : copropriété uniquement (<i>travaux imposés par la copropriété</i>) - Mobilité à l'intérieur du logement (<i>élargissement des portes et monte escaliers...</i>)
	<u>Bénéficiaire locataire ou usufruitier</u> - Chauffage (<i>entretien et réparation des installations uniquement</i>) - Plomberie, sanitaires, électricité (<i>sauf mise aux normes et chauffe-eau</i>) - Revêtements de sols - Papiers peints, peintures (<i>accord limité à 200 €</i>) <u>Logé à titre gratuit ou hébergé</u> - Travaux référencés limités à la chambre et aux sanitaires du bénéficiaire
GIR 4 ou moins	Travaux non financés

PARTIE DU LOGEMENT CONCERNÉE (à préciser)	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES DEVIS
.....		 €
.....		 €
.....		 €
.....		 €
.....		 €
.....		 €
.....		 €
.....		 €

RAPPORT DE L'ORGANISME
Indiquez obligatoirement les problèmes posés par la configuration de l'habitation et précisez la nature et l'urgence des travaux :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PLAN DE FINANCEMENT OBLIGATOIRE	
MONTANT DES DEVIS :	 €
PARTICIPATION DE L'ALLOCATAIRE :	 €
(10% minimum des devis)	
FINANCEMENT D'AUTRES ORGANISMES :	 €
	 €
	 €
	 €
	 €
	 €
	 €
RESTE À FINANCER :	 €
PARTICIPATION DEMANDÉE AU SASPA :	 €
(maximum attribué : 1 500 € limité à 200 € pour les papiers peints, peintures)	

5 • ORGANISME

CACHET DE L'ORGANISME

Je soussigné(e), certifie avoir vérifié à l'aide des pièces justificatives valables que le demandeur m'a présentées, la conformité des renseignements fournis.

Affaire suivie par (nom et prénom) :

Signature du représentant
de l'organisme :

Le : ____/____/____

6 • DEMANDEUR

- Je soussigné(e) autorise l'organisme instructeur du dossier à percevoir pour mon compte le montant de la subvention nécessaire à l'amélioration de mon habitat.
- Je suis informé(e) que le montant de cette subvention est susceptible d'être diminué si les factures fournies sont inférieures aux devis des travaux retenus.
- Cette subvention sera annulée si les travaux sont réalisés avant que l'Action Sociale SASPA ait notifié sa décision.
- Je certifie sur l'honneur l'authenticité des pièces produites et des renseignements fournis.

Signature du demandeur :

À :

Le : ____/____/____

7 • PIÈCES À FOURNIR POUR CONSTITUER LE DOSSIER

Lors de la constitution du dossier

POUR LE DEMANDEUR ET SON CONJOINT / CONCUBIN :

- Justificatifs des soldes de comptes (*imprimé à remplir en annexe*)
- Devis des travaux datés de moins de 6 mois, avec cachet de l'entreprise
- Si le demandeur est propriétaire :
 - *de la totalité du bien* : Dernier avis d'imposition de taxes foncières
 - *dans les autres cas* : Attestation notariée précisant la part exacte de propriété et/ou d'usufruit au jour de la demande
- Si le demandeur est locataire :
 - Autorisation du propriétaire de réaliser les travaux

Après les travaux

- Factures au nom du demandeur
- Certificat d'achèvement des travaux établi par l'organisme habitat précisant la date de la visite de contrôle du technicien habitat et son identité
- Plan de financement définitif précisant le montant des subventions autres que celle du SASPA

La réception du dossier complet permet à l'Action Sociale SASPA de vous répondre dans les meilleurs délais.

Adressez le dossier et les pièces jointes, **sous pli affranchi**, à :

Site de numérisation SASPA
15 avenue Paul Doumer
54507 Vandoeuvre-lès-Nancy cedex

Montants présents sur les comptes bancaires, épargne et placements

(Avis d'imposition, avis de paiement CAF ou avis de paiement MSA non acceptés)

DEMANDEUR	Numéro de sécurité sociale : (Numéro sur la carte vitale)
	Nom : _____
	Prénoms : _____

Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous, le **MONTANT** présent sur chacun des **comptes bancaires (en positif ou en négatif), livrets et placements** au moment de la demande.

ATTENTION : le Montant " 0 € " ne sera pas accepté.

	Montant en euros sur les comptes, épargne et placements
Compte courant	
Livret A	
Livret B	
Compte épargne sur livret	
Livret d'Epargne Populaire (LEP)	
Livret de Développement Durable et solidaire (LDDS)	
Obligations - Actions	
Plan Epargne en Action (PEA)	
Plan Epargne Logement (PEL)	
Compte Epargne Logement (CEL)	
Comptes à terme (CAT)	
Autres (assurance-vie, etc.)	

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – 19, rue de PARIS 93000 Bobigny, qui a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse de MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Signature du demandeur

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Caisse d'affiliation : MSA

(A remplir par l'ASS SASPA, si différente de la caisse de résidence)

Montants présents sur les comptes bancaires, épargne et placements

(Avis d'imposition, avis de paiement CAF ou avis de paiement MSA non acceptés)

DEMANDEUR	Numéro de sécurité sociale : (Numéro sur la carte vitale)
	Nom :
	Prénoms :
	Adresse :
	Code Postal : Ville :

Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous, le **MONTANT** présent sur chacun de vos comptes bancaires (en positif ou en négatif), livrets et placements au moment de la demande.

ATTENTION : le Montant " 0 € " ne sera pas accepté.

	Montant en euros sur vos comptes, épargne et placements
Compte courant	€
Livret A	€
Livret B	€
Compte épargne sur livret	€
Livret d'Epargne Populaire (LEP)	€
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	€
Obligations - Actions	€
Plan Epargne en Action (PEA)	€
Plan Epargne Logement (PEL)	€
Compte Epargne Logement (CEL)	€
Comptes à terme (CAT)	€
Autres (assurance-vie, etc.)	€

Fait à : Le : / /

Signature du demandeur

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – 19, rue de PARIS 93000 Bobigny, qui a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse de MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.